

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : Pour Roubaix : 18 fr. par an,  
10 fr. pour six mois,  
6 fr. pour trois mois.  
Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 23 janvier.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient de faire paraître un nouveau volume de l'enquête relative à l'exécution du traité de commerce avec l'Angleterre. Nous avons déjà annoncé la publication des trois premiers volumes, qui concernent la métallurgie et l'industrie de la laine.

Le quatrième volume est consacré à l'industrie du coton. Nous n'avons pas besoin de signaler l'importance de ce recueil, qui contient les dépositions de nos principaux industriels.

Le public peut se procurer à l'administration de l'imprimerie impériale les volumes déjà parus et qui se vendent séparément. »

On a beaucoup parlé, en France et surtout à l'étranger, de certaines brochures publiées à Paris, qui défendent les thèses les plus hasardeuses et souvent les plus absurdes, notamment de celles qui proposent l'établissement en France d'une église nationale. Ce que valent ces brochures si peu en harmonie avec le sentiment public, il est inutile de le dire, et l'ensemble des actes du gouvernement de l'empereur suffit pour prouver qu'il en fait le cas qu'elles méritent. Mais nous vivons sous un régime de liberté réglée par les lois. Ces publications, ainsi que le *Moniteur* l'a déjà fait remarquer, sont placées sous l'empire du droit commun et ne sont assujetties qu'à la formalité du dépôt.

Cet état de notre législation, en matière d'imprimerie et de librairie, laisse à l'initiative individuelle la plus complète liberté pour toutes les publications non périodiques : le gouvernement n'est donc armé d'aucun droit préventif à l'égard des livres et brochures. On comprend dès lors combien il serait injuste de le rendre responsable d'écrits où sont développées ces théories insensées, que la justice ne poursuit pas, parce qu'elles ne constituent pas des délits, mais que le bon sens public réprouve comme contraires aux instincts catholiques du pays et au respect

pour le Saint-Père, dont la politique de l'Empereur a toujours donné l'exemple.  
(Bulletin du *Moniteur*).

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.

Le *Moniteur* publie le tableau comparatif des principales marchandises importées et exportées pendant les années 1858, 1859 et 1860. Le total des droits perçus à l'exportation a été de 24 millions 944,612 fr. en 1858, de 19,205,083 francs en 1859, et de 20,644,889 fr. en 1860. En analysant les tableaux, la comparaison est à l'avantage de 1860 sur presque toutes les marchandises importées, soit pour la consommation directe, soit pour être employées comme matières premières pour nos industries.

Parmi les marchandises dont l'exportation a pris le plus grand développement figurent en première ligne les machines et mécaniques.

Le *Globe* calcule approximativement les dépenses et les recettes de l'Angleterre pendant le dernier trimestre de 1859, comparé au trimestre correspondant de 1859. Les modifications apportées aux tarifs, à la suite du traité de commerce avec la France, amèneront, dans le produit des douanes, une diminution de 350,000 livres sterling (8,750,000 fr.) Elle doit être attribuée surtout à la réduction des droits sur la soie, l'eau-de-vie et le vin. Il y a augmentation du produit des droits sur le thé, le rhum et les céréales.

Les impôts sur les spiritueux ont rapporté en moins près d'un million de livres sterling ; mais ce déficit est presque comblé par l'accroissement du produit de toutes les autres branches de l'accise.

La taxe du revenu rapportera au plus 2 millions 600,000 livres sterling. L'augmentation du produit des ports est de 50,000 livres sterling.

Pour l'année entière, on peut signaler, dès à présent, une diminution de 1 million 700,000 livres sterling sur les douanes ; une augmentation de 28,000 livres sterling sur l'accise ; un excédant d'environ 300,000 livres sterling sur

le timbre, et 10 millions 800,000 livres sterling sur l'impôt-tax.

On lit dans le *Journal de Charleroy*, au sujet du traité de commerce franco-belge, les lignes suivantes :

« Si nos informations sont exactes, comme nous avons lieu de le croire, notre prochain traité avec la France stipulera la libre sortie de tous nos minerais de fer et l'entrée en France de nos marbres, franche de tous droits. »

Il y a quelques jours, dit la *Gazette de Péronne*, des délégués du conseil municipal de la ville de Bapaume et du conseil municipal de la ville de Ham, sont venus s'entendre avec la commission nommée par le conseil municipal de Péronne, au sujet de propositions à faire aux propriétaires des mines de houille du Pas-de-Calais, relativement aux études d'un embranchement de chemin de fer projeté, allant d'Achiet à Ham et passant par Péronne.

Plusieurs récents décrets instituent quatre concessions dans la bande de terrain houiller restée disponible au nord des concessions déjà instituées de Dourges, de Courrières et de Lens, savoir :

La concession d'Ostricourt, comprenant 11 kilomètres carrés, au profit des sieurs Minangoy, Layen et consorts.

La concession de Carvin, sur une étendue de 11 kilomètres carrés 50 hectares, accordée aux sieurs Masclaf, de Leven et C<sup>ie</sup>.

La concession de Meurchin, renfermant 16 kilomètres carrés 26 hectares, à la société de Meurchin.

Et la concession d'Annœulin, sur une superficie de 9 kilomètres carrés 20 hectares, octroyée aux sieurs Eeckman, Amould et consorts.

On parle d'un règlement nouveau pour la police des chemins de fer français. Les attributions des commissaires du Gouvernement, près

les Compagnies, seraient augmentées ; ils seraient astreints à un service des plus actifs sur toutes les lignes. La ligne de l'Est va introduire diverses modifications à son service, entr'autres la création de chefs de train, contrôleurs.

On parle toujours, dit le *Journal des Travaux publics*, de la refonte des taxes postale et télégraphique. Le poids de la lettre simple serait, dit-on, ramené au système décimal et élevé à 10 grammes, en même temps que le coût de la dépêche télégraphique serait abaissé à un chiffre qui permettrait d'en faire un usage beaucoup plus fréquent.

Il est question de diminuer la taxe sur les envois d'argent, de telle sorte que l'expéditeur d'une somme inférieure à 100 francs n'ait pas à payer plus que l'expéditeur de deux billets de banque de 100 fr. chaque.

Enfin, l'administration des postes, s'inspirant de l'exemple de l'Angleterre, délivrerait des bons de poste au porteur, ce qui épargnerait aux destinataires un déplacement presque toujours préjudiciable, surtout dans les campagnes.

On a dit, récemment, qu'une nouvelle monnaie allait être trappée. Voici les changements qui ont été adoptés, la Monnaie de Bordeaux ayant dû commencer, cette semaine, à se servir des nouveaux coins.

Sur la face de toutes pièces, la tête de l'Empereur sera ornée de la couronne de laurier, en témoignage des victoires remportées par Napoléon III en Italie. Sur les pièces d'or, depuis celles de 100 francs jusqu'à celles de 20 francs, et sur les pièces d'argent, depuis celles de 5 francs jusqu'à celles de 1 franc, le revers actuel sera remplacé par les armes impériales : manteau, sceptre etc. Aux monnaies d'argent, l'écu du milieu sera rond, tandis qu'aux monnaies d'or, il sera conforme au modèle de la pièce de 400 francs.

Le revers des monnaies de bronze ne sera pas changé.

Le nouveau type est d'une beauté remarquable et d'une grande harmonie de lignes.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 23 JANVIER 1861.

LA CHARTREUSE DE VALBONNE

(Suite et fin. — Voir notre dernier numéro).

Quelques jours après, dom Bruno était dans le couvent où on lui fit acheter par de laborieuses épreuves l'espérance du noviciat. Enfin, il fut admis dans la communauté. Il n'eut pas beaucoup de peine à faucher ses affections mondaines. N'y avait-il pas là, dans cette solitude, quelqu'un dont le commerce est plus intime, les entretiens plus pénétrants, qui nous guide au besoin, nous soutient quand nous sommes faibles, nous relève dans nos chutes, et nous console au fort de ces douleurs qui ravagent un cœur mortel ?

J'ai déjà dit que dom Bruno avait quelques connaissances en botanique. On voulut les utiliser : en conséquence le gouvernement de la pharmacie fut commis à ses soins éclairés. C'est dans l'exercice de ces modestes fonctions que sa charité sans cesse en éveil se mit en grand renom dans toutes les contrées environnantes. On venait de loin, de bien loin, demander des médicaments à la chartreuse de Valbonne, et dom Bruno, qui possédait le formulaire des recettes et l'art des pansements, expliquait la manière d'employer ces médicaments, avec une

lucidité et une bienveillance qui lui gagnaient tous les cœurs.

C'est ainsi que nous furent légués plusieurs remèdes très précieux dont on se sert encore aujourd'hui malgré les progrès de la science pharmaceutique.

Bientôt arriva la tempête révolutionnaire qui vint briser les portes des couvents. L'assemblée constituante rendit, au mois de novembre 1789, une loi qui proscrivait à jamais les monastères et abolissait tous les vœux.

Dom Bruno se retira à St-Marcel auprès de sa vieille sœur infirme et se consacra au soulagement de ses semblables. Il se fit l'instituteur et l'ami du pauvre. Il se courba jusqu'à terre pour adoucir la position de sa misérable sœur infirme. Humble parmi les humbles, il porta à St-Marcel, comme il l'avait fait au cloître, la tête haute et les yeux baissés, sa croix d'humiliation et de pauvreté. Il avait tant de simplicité dans les pensées, tant de bonté affectueuse dans les manières, qu'il fut traité par tout le monde avec une douceur miséricordieuse.

Cependant la révolution suivait à pas de géant la voie qu'elle s'était ouverte, écrasant tout dans sa marche envahissante. Quand elle eut fait table rase, ne trouvant plus d'aliment à sa dévorante activité, elle s'en prit à elle-même, et déchira de ses propres mains les chairs saignantes de son cœur. Mais cet immense cratère, qui venait de s'ouvrir béant au milieu de la civilisation, ne jeta pas un seul germe lumineux sur la retraite obscure de dom Bruno, le pauvre chartreux. Les flots tempétueux du monde révolutionnaire vinrent expirer sans écho au seuil de son foyer.

Dom Bruno avait placé sa nouvelle vie sous l'invocation de la prière, et toutes ses pensées,

si humbles qu'elles fussent, il les élevait jusqu'au trône du firmament. Aussi, ce qu'il recevait de lui en ferveur, Dieu le lui rendait en consolations, et la paix d'en haut l'inondait de ses joies douces et tranquilles. Cependant, la santé de sa sœur, qui allait en déclinant d'un jour à l'autre, finit par le tirer de cet enivrement de paix divine. Dans son ingénieuse sollicitude, il comprit tout de suite qu'il était urgent de réclamer des secours plus efficaces en cette douloureuse circonstance ; il s'achemina donc, un bâton à la main, vers le chef-lieu du département, pour réclamer les soins d'un médecin célèbre.

Arrivé au centre de la ville, il aperçut ce hideux instrument de supplice qui seul à cette triste époque de notre histoire restait constamment debout au milieu de tant de ruines amoncelées. Il fut saisi de terreur en sondant d'un seul coup d'œil le mal causé par la révolution, qui avait intronisé en France l'omnipotence du meurtre et de l'échafaud.

Pendant que le pauvre religieux demeurait anéanti en présence de cet épouvantable spectacle, il vit tout à coup la foule se ruant sur la place et hurlant de joie en accompagnant de nouvelles victimes qu'on envoyait à la mort. Il vit les condamnés descendre de la fatale charrette. Des prêtres, des religieuses, des jeunes filles récitaient leurs prières les mains croisées sur la poitrine et les yeux levés au ciel. Pas un cri, pas un murmure de leur part ; leurs fronts gardaient l'empreinte de leur résignation toute chrétienne.

Dom Bruno se rapprocha des martyrs ; la conduite qu'il devait suivre en ce moment si terrible et si solennel lui fut tracé par une sainte inspiration. Il s'élança sur l'échafaud et

montrant alors le crucifix qu'il portait toujours sur lui, il bénit les condamnés ! Sa prière fut interrompue par les menaces horribles qui se firent entendre. La foule l'arracha des mains des soldats qui voulaient le traîner en prison. Dom Bruno restait sourd aux vociférations. Semblable au confesseur de la foi, au temps de la primitive Eglise, qui sourit au milieu des supplices, il se laissa insulter par l'amour de Celui qui a tout souffert pour racheter la triste humanité.

Jeté dans les prisons, on ne l'y laissa pas longtemps languir : quelques jours après il fut amené devant le tribunal révolutionnaire. L'accusateur public, qui était né dans les environs de la chartreuse de Valbonne, se rappelant la réputation d'honnêteté dont jouissait le père Bruno, voulut persuader que l'action qui amenait au tribunal le prévenu était un acte de dévouement. Il espérait, par ce moyen, sauver les jours du bon religieux. Ces paroles de clémence dans une pareille bouche firent sourire les juges ; mais à peine eut-il fini, que dom Bruno prit à son tour la parole. Il repoussa avec beaucoup de force la planche de salut qu'on venait de lui offrir ; répéta à plusieurs reprises que ce qu'il avait fait, il l'avait fait à bon escient ; enfin il demanda la mort comme une faveur. Le tribunal se montra débonnaire : la prière de dom Bruno fut accueillie, et le lendemain la tête vénérable du bon prêtre roula sur l'échafaud.

MAGALON.

GUANO DU PÉROU, garanti sur analyse. — En magasin à Paris : 33 fr. 70 les 100 kil., par livraison d'au moins 10,000 kilog. ; 34 fr. par livraison au-dessous de 10,000 kilog. S'adresser au Matériel agricole, 35, rue Lafayette, à Paris.